

AVENIR TELECOM

Société anonyme au capital de 738 804,91 €
Siège social : 208, boulevard de Plombières, les Rizeries,
13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 R.C.S. Marseille

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉUNIE SUR PREMIÈRE CONVOCATION LE JEUDI 13 AOUT 2026

Constatation du défaut de quorum

oo0oo

L'an deux mille vingt six,
Le treize août, à neuf heures,
Au siège de la Société, sis 208 boulevard de Plombières, 13581 Marseille Cedex 20.

Les actionnaires de la société AVENIR TÉLÉCOM se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration.

Un avis de réunion valant avis de convocation a été publié dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » (BALO) le 8 juillet 2026 (Bulletin n°81).

Un avis de convocation a été publié dans le journal « mesinfos.fr », habilité à recevoir les annonces légales dans le département des Bouches-du-Rhône, le 28 juillet 2026.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Schiano-Lamoriello en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance.

Monsieur Laurent Orlandi, actionnaire présent acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur. Il n'est pas désigné de second scrutateur, en raison du nombre insuffisant d'actionnaires présents physiquement.

Ainsi constitué, le Bureau désigne Madame Véronique HERNANDEZ aux fonctions de Secrétaire.

Le cabinet Grant Thornton, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent.

Le cabinet Implid, co-Commissaire aux Comptes de la Société, est absent.

Après contrôle des pouvoirs des actionnaires représentés, la feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que sur 73 880 491 actions, qui constitue le nombre total d'actions ayant droit de vote, les actionnaires présents, représentés ou votant à distance, possèdent 5 759 315 actions, soit 7,80 % des actions ayant droit de vote.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent moins du cinquième des actions ayant droit de vote pour les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, faute de réunir le quorum requis, l'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer.

Il déclare qu'une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire, est convoquée le 26 août 2026 à 9 heures comme indiqué sur l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 8 juillet 2026, sur le même ordre du jour, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Puis le Président déclare la séance levée à 9h05.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par le secrétaire de séance.

Le Président de l'Assemblée

Le secrétaire

Les scrutateurs